

141.

## C<sup>te</sup> de Villefranche de Belvès.

---

L'Hospice de Villefranche de Belvès, établi sous le vocable  
de l'hôtel Dieu de Villefranche en Périgord, fut fondé le 22  
juillet de l'année 1719 par Madame la Marquise de Guis-  
sac de Beaupréau de St. Cuthaire.

Cette Dame mourut en son château de Servet, com-  
mune de Loubejac l'an 1759. Son corps suivant ses der-  
nières volontés fut inhumé et repose dans la chapelle du  
dit hospice.

On conserve dans l'établissement le portrait de la  
Marquise, qui avait aussi fait un de celui de sa fille,  
mais le dernier a été depuis quelques années demandé par  
la famille, à laquelle on n'a pas eu de voir le refuser.

La Marquise fonda et établit au moyen de  
plusieurs propriétés qu'elle donna pour l'entretien des pau-  
vres, ainsi que de rentes en argent placés sur le clergé

Ces propriétés ont été successivement toutes aliénées  
et le capital placé en rentes sur l'état ou sur particu-  
liers. Plusieurs de ces rentes ont été perdues parce qu'on  
a négligé de faire renouveler les inscriptions hypothécaires  
avant la prescription des titres.

Les fonds placés sur les biens du clergé et destinés  
à l'entretien exclusif des religieux ont subi, à l'époque  
de la grande révolution, le sort de tous les autres, et n'en  
restent aucune trace.

Aujourd'hui tous les revenus de l'Hospice s'élevaient  
à la somme de 1750 francs dans le cas où les revenus  
municipaux, qui payent des droits sur cette somme.

La Marquise de Guisac fonda l'Hospice  
de Villefranche en espérance d'une fille qu'elle  
avait eue en forçant sa fille à consentir à son  
mariage qui était contraire à ses goûts et à son  
inclination.

La tradition rapporte que la jeune femme se rendit à l'église et interceptée par le prêtre au moment de son mariage, se tourna vers sa mère éplorée son père et elle dit sa volonté sur sa réponse affirmative elle prononça le vœu fatal. Arrivée elle tomba en un jour elle fut portée dans une maison voisine de l'église et elle y mourut au bout de quelques heures.

Le but de la fondation était de faire venir des pauvres malades, les soins nécessaires pour rétablir leur santé et ils ne devaient rester que temporairement dans l'établissement: mais l'administration s'est souvent écartée de ce but en y admettant trop facilement des incurables et des infirmes.

Dès le début de la fondation, la Marquise de Gournay confia le soin de l'établissement aux sœurs de la charité de Noyon qui en assurèrent la direction, jusqu'en l'année 1823.

A cette époque les administrateurs s'adressèrent à la Supérieure des religieuses de St. Martin d'Ypres pour avoir des sœurs de son ordre et le 2 juillet 1823 il y eut un premier traité passé entre la commission et la communauté.

En vertu de ce traité, Madame de Marsbois supérieure s'engage à envoyer à Villefranche deux sœurs, qui seront chargées de soigner les malades et de faire une école gratuite pour les filles pauvres de la ville, à la condition que l'administration fournisse aux sœurs le mobilier nécessaire et leur recouvre une pension annuelle de quatre cents francs pour leur nourriture et leur entretien.

Le traité ajouta que si les habitants de la ville désiraient qu'il y ait une classe d'externes M<sup>me</sup> Marsbois enverra un sujet capable de la faire et il fera le rétablissement scolaire.

Le 8 mai 1840, époque à laquelle le Ministre de l'Intérieur voulut régulariser la prescription de tous les établissements de bienfaisance, son décret fut passé entre la commission et M<sup>me</sup> Bischoff Supérieure de la communauté d'Ypres. Le nouveau traité rédigé d'après la formule envoyée par le Ministre paraît avoir

il faut plutôt pour la forme que pour la mise à exécution  
les conditions qui y sont établies ne sont pas plus observées par  
la commission que par les sœurs et cependant l'établissement  
est administré d'une manière satisfaisante par les sœurs  
par les sœurs.

Aujourd'hui les besoins exigent la présence de quatre sœurs  
qui y sont employées aux soins des malades, à l'écrite gradué  
si et à la classe payante.

Il leur vient dans l'établissement tout ce qui leur est  
nécessaire tant en tant qu'en maladie et une somme  
de cent francs est accordée annuellement à chacune pour  
son entretien.

L'école libre fut il y a quelques années reconnue comme  
école communale, avec une titulaire reconnue et rétribuée com-  
me les institutrices publiques.

La chapelle de St Joseph était depuis fort longtemps dans  
un tel grand délabrement, aujourd'hui, grâce au don que faisait  
en mourant, Sœur Fanny St. Martin, qui y fut supérieure  
l'espace de plus d'une quarantaine d'années, cette chapelle a été  
réparée à neuf, et de plus quelques petits dons particuliers ont  
permis de l'ornementer d'une manière convenable. La bénédiction  
de cette nouvelle chapelle s'est faite avec beaucoup de solennité le  
27 Août 1882. Le même jour au sein de la réunion d'un chemin de croix,  
offert par un pâtre de l'endroit, qui est tout donné à la commune.  
Messieurs le Maire de Villefranche ayant mis tout en œuvre  
pour amener la laïcisation de l'école C<sup>te</sup> dirigée par nos  
sœurs dans la commune, le Conseil de la Congrégation se  
sola de prévenir cette mesure afin de pouvoir utiliser  
les sœurs institutrices de Villefranche à d'autres écoles avant  
avant le 1<sup>er</sup> Juin 1887, époque fixée par la loi com-  
me dernière limite à la nomination d'instituteurs ou  
d'institutrices Congréganistes. En conséquence votre M. Maire  
écrivait : Périgueux 20 7<sup>me</sup> 1886

Monsieur le Maire :

J'ai l'honneur de vous informer qu'à partir de ce jour  
les religieuses de Ste Marthe cesseront de diriger l'école Com-  
munale de filles de Villefranche de Belvéd. Feuilly &c.  
Signé : S<sup>te</sup> Thérèse Marie Villersal Sup<sup>te</sup>

114.  
E tandis que la C<sup>te</sup> avisait aux moyens d'ouvrir une école libre, le Maire accompagné de l'Inspecteur primaire vint le 6 octobre 1886 réclamer les clés des bâtiments scolaires bâtis par les Sœurs de nos anciennes religieuses en partie de leurs dîmes, ces parties se firent de leurs privations et en partie des dîmes des paroisses qui bénéficiaient des produits de l'École dirigée par nos Sœurs. Sur le refus fait par celles-ci de leur en les clés, le Maire fit croquer portes et fenêtres et le lendemain 2 institutions laïques furent installées dans ce local... Le Maire qui agit ainsi étant président de la Commission administrative de l'hospice, résolut de laïciser l'hospice comme il avait laïcisé l'école. Ses procédés furent aussi laïques : un régime de vexations continuelles, au dedans par des soupçons injurieux, au dehors par des insinuations perfides, en toute occasion par le plus dédaigneux mépris... Durant trois ans, nos Sœurs supportèrent toutes ces difficultés avec patience, douceur, charité. Cependant la situation devenant de jour en jour plus intolérable, le Conseil de la Congrégation rappela M<sup>rs</sup> Thérèse et S<sup>rs</sup> Thérèse. Elles-ci ont donc abandonné le pauvre hospice le 20 Juin 1889. La population de Villefranche, désolé, fit tant d'instances auprès de l'autorité pour avoir des Sœurs que le Conseil dut consentir à l'ouverture d'une école libre dans une maison appartenant à M<sup>r</sup> le Chanoine Bigneau et offerte généreusement par ce digne ecclésiastique à nos chères Sœurs expulsées.

Cette école fut ouverte vers la mi-Septembre 1889 par Sœur Delphine Dautheun avec laquelle M<sup>rs</sup> Thérèse et S<sup>rs</sup> Julia formaient une petite Communauté.

L'école libre de Villefranche soutint vaillamment, grâce à la protection d'un nouveau maire appuyé du Conseil Général, la guerre que lui faisaient ses adversaires. Sans doute les incessantes tracasseries de ces derniers rendait leur situation bien pénible et d'autre part, la pauvreté les assujettissait à de constantes privations. Cependant, heureuses de faire le bien, elles continuaient à se livrer avec ardeur à l'instruction des enfants. Mais au commencement de 1892, M<sup>r</sup> le Maire, changeant d'opinion, annonça que pour les élections du Conseil Général, il donnerait son appui à un antagoniste de notre œuvre, M<sup>r</sup> Delrieu. Il paraît

même de céder à ce candidat le vain qui l'auraient désigné lui-même.  
Le Conseil de la Congrégation informé résolut de fermer l'école aux vacances  
Nos Sœurs ont quitté définitivement Villefranche le 14 août 1892.

Mme M. Mire avait écrit à M<sup>r</sup> l'Abbé Saubal, doyen de Villefranche  
Février 19 août 1892 - Monsieur le Doyen,

" J'ai le regret de vous annoncer que nos Sœurs ne reprendront  
" pas à la prochaine rentrée d'octobre la direction de l'École libre de  
" Villefranche. Le local occupé par cette école est par conséquent, d'ores et  
" déjà, à votre disposition ou à celle du propriétaire. Vous connaissez assez,  
" Monsieur le Doyen les motifs de cette détermination pour me dispenser  
" de vous les énumérer. Nous quitterons avec douleur les pauvres et les  
" enfants à qui nous aurions voulu faire tant de bien... Veuillez agréer

" La Supérieure Générale de St. Martha, S<sup>r</sup> Thérèse Marie "

Le 14 août précédent le 14 août M<sup>r</sup> Langardel maire de Villefranche,  
elle lui écrivait : " M<sup>r</sup> le Maire, j'ai l'honneur de répondre à votre lettre  
" d'hier, j'avais déjà disposé de nos Sœurs de Villefranche. Il ne restait  
" plus qu'à vous en informer, M<sup>r</sup>, en remettant à votre disposition le  
" jardin dont vous avez eu la bonté de leur abandonner le revenu.

" La question de la rentrée de nos Sœurs à l'hospice est loin d'être résolue  
" et si elles y rentreraient, elle ne pourraient être séparées de celles de l'École  
" et l'installation de celles-ci n'était que transitoirement acceptable.

" Il est absolument impossible à la Congrégation de soutenir prœcuria-  
" rement une Côte à Villefranche, où, malgré leur dévouement, nos  
" Sœurs n'ont jamais pu recueillir que de trop médiocres ressources  
" Je me vois donc obligée, M<sup>r</sup> le Maire de retirer nos religieuses le plus  
" tôt possible, non sans éprouver un vif regret pour leurs ac-  
" tions et un sentiment de reconnaissance pour la bienveillance  
" que vous et la population leur avez toujours témoignée "

" La Supérieure Générale de Sainte - Martha  
Signé : S<sup>r</sup> Thérèse - Marie "